



A M. le Directeur Académique
Direction Académique –
Rectorat d'Amiens
14 bd Alsace Lorraine
80 000 AMIENS

Objet : demande de report de la réforme des rythmes scolaires

Amiens, le 20 décembre 2012

Monsieur le Directeur Académique,

Le Président de la République a envisagé une réforme des rythmes scolaires qui va devenir une réalité concrète dans les écoles. Si les rythmes scolaires sont un sujet important, chacun admet aussi qu'ils ne constituent pas le seul levier pour améliorer la réussite des élèves. Celle-ci exige notamment une baisse du nombre d'élèves par classe, une refonte de la formation professionnelle des enseignants, une maternelle revitalisée, des approches pédagogiques diversifiées avec notamment plus de maîtres que de classes, mais aussi des RASED réhabilités...

Lors de son intervention au congrès des Maires de France, le Président de la République a annoncé que la réforme des rythmes scolaires s'étalerait sur deux rentrées. Les Conseils Municipaux ou les Syndicats intercommunaux sont appelés à délibérer sur la question des rythmes scolaires avant le 1er février 2013, alors que de nombreuses questions restent en suspens.

Les annonces du Président de la République au sujet des rythmes scolaires et les quelques clarifications apportées lors de la réunion du 5 décembre prévoient que :

- l'organisation de la semaine sera fixée par le DASEN après avis du conseil d'école ou de la mairie dans le cadre d'un projet éducatif territorial.
- la semaine comprend 24h d'enseignement sur 8 (à titre dérogatoire pour l'année scolaire à venir) ou 9 demi-journées.
- la journée de classe ne peut excéder 5h30 et la demi-journée 3h30.
- le temps "d'activités pédagogiques complémentaires" se substitue à l'aide personnalisée.

Ces annonces soulèvent un certain nombre de questions :

- le renvoi de la décision au niveau local ne risque-t-il pas de faire l'objet de conflits et d'une dégradation des relations entre les différents partenaires de l'école ? Cela entrainera la mise en place de multiples organisations différentes créant des inégalités sur tout le territoire.
- quelles répercussions auraient une mise en place non homogène de cette réforme sur l'organisation et le coût des transports scolaires dans la Somme ?

- quelle est l'amélioration indispensable des conditions d'études pour les élèves avec cet allègement minimal de la journée de classe ?
- quelle est la prise en compte du temps global de l'enfant ?
- quelle est l'amélioration indispensable des conditions de travail des enseignants ?
- quelle revalorisation salariale et quelle compensation financière sont prévues pour les frais générés par une demi-journée de classe supplémentaire par semaine ?
- quelle part du travail "invisible" des enseignants est prise en compte ? (43 h en moyenne par semaine, selon un sondage SNUipp-FSU auquel ont répondu plus de 30000 enseignants)

Travailler à la réussite de la réforme de notre système éducatif, ne peut se cantonner à des changements qui n'emportent pas l'adhésion des personnels qui le font vivre. Il n'est pas raisonnable de penser qu'un intérêt supposé de l'élève pourrait se réaliser au détriment de l'intérêt des enseignants.

La cacophonie, l'improvisation et l'impréparation autour de ce dossier provoquent dans les écoles incompréhension, inquiétudes, crispations, voire même de la colère. Le SNUipp-FSU dénonce un problème de méthode. Ici et là des écoles apprennent l'intention de leur commune de passer à 4,5 jours alors que les discussions sur le temps élève et les obligations de service des enseignants n'ont absolument pas abouti.

Ce flou est intenable alors que les enseignants du premier degré, maltraités ces dernières années, ont besoin de pouvoir travailler en toute sérénité à la réussite des élèves dans de bonnes conditions. Dans ce dossier le SNUipp-FSU estime qu'il faut tenir les deux bouts : l'amélioration des conditions de réussite des élèves et l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Cette réforme ne peut pas se faire sur le dos des enseignants !

C'est pourquoi le SNUipp FSU Somme vous demande de bien vouloir **différer le calendrier de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014**, ou, à minima, que la mise en place de la réforme se déroule, lors de la même rentrée, pour toutes les écoles du département.

Veillez agréer, monsieur le Directeur Académique, mes salutations les plus distinguées.

Maryse LECAT
Secrétaire départementale
SNUipp – FSU 80